



## Révisions du règlement IKA -RA, notation et bulletins de notes Année scolaire 2025 -2026

### L'objectif

Développer la rigueur et le sens de la responsabilité des élèves	Réduire les écarts entre les différentes écoles	Clarifier les attentes
--	---	------------------------

### Qu'est ce qui a changé ?

- **Calculs de notes pour les cours du secondaire :** Un nouveau calcul de note finale sera mis en œuvre pour **tous** les élèves du 6ème au 12ème grade. À partir de l'année scolaire 2025-2026, la note finale du cours est déterminée en calculant la moyenne des notes numériques de chaque période de notation. Les enseignants n'utiliseront plus de tableaux de calcul des notes pour déterminer la note finale.
  - Pour les cours d'un semestre : la note finale est la moyenne des notes des deux périodes de notation, calculée en additionnant les notes numériques des deux périodes de notation et en divisant la somme par deux.
  - Pour les cours d'une année complète : la note finale est la moyenne des quatre notes numériques, calculée en additionnant les notes et en divisant le total par quatre.
  - Cours d'examen de fin de cours (EOC) : la pondération des notes d'une évaluation de fin de cours du Département de l'Éducation de l'État du Maryland (MSDE) en biologie et Gouvernement national, étatique et local est de 20 % de la note B du semestre.
- **Périodes de notation (MP) 2 et 4 Évaluations sommatives :** Des évaluations sommatives à l'échelle du district seront mises en œuvre pour certaines matières. Les évaluations compteront pour 10 % de la note MP 2 et MP 4 (période de notation 2 et 4). Une liste des cours identifiés est à venir.
- **Bulletins scolaires :** Le bulletin scolaire secondaire de MCPS sera mis à jour pour refléter la nouvelle approche de communication des performances des élèves.
- **Réévaluation :** Dans tous les cours du secondaire, les enseignants offriront aux élèves au moins deux occasions de réévaluation dans la catégorie « Tous travaux » par période de notation. Les évaluations suivantes ne peuvent pas être réévaluées : évaluations de fin de cours, évaluations de période de notation, évaluations obligatoires du district, évaluations sommatives de fin de semestre ; travaux de recherche finaux, projets ou essais ; et projets ou démonstrations de clôture.
- **Dates limites et échéances :**
  - Aucun délai ne peut être supérieur à 10 jours scolaires après la date d'échéance initiale.
  - Afin de garantir la remise des notes dans les meilleurs délais, les travaux en retard ne seront pas acceptés pendant les 5 derniers jours d'école précédant la fin de chaque période de notation.
- **Attribution d'une note de 50 % :** Les enseignants ne doivent pas attribuer une note inférieure à 50 % si le travail de l'élève montre des signes de progrès par rapport aux normes pertinentes évaluées, indépendamment du produit ou de la précision. Les enseignants doivent continuer d'offrir du soutien et des interventions.
- **Remise des travaux des élèves :** les travaux notés doivent être rendus à l'élève dans les 10 jours scolaires.